

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 30	Absent(s) excusé(s) : 9	Absent(s) : 8	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 25 novembre 2014

Vote(s) pour : 31

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 1er décembre 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n°2014-12-01-BD-40 :

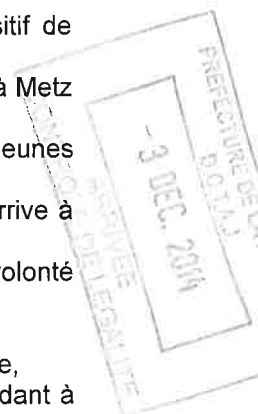
Service Civique : renouvellement de la demande d'agrément.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au Service Civique,
VU le décret 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au Service Civique,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code du Service National,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Bureau en date du 27 juin 2011 portant mise en place du dispositif de Service Civique au sein de Metz Métropole,
VU l'agrément n° LO-057-12-00004-00 délivré au titre de l'engagement de Service Civique à Metz Métropole en date du 4 avril 2012 pour une durée de deux ans,
CONSIDERANT les missions d'intérêt général que Metz Métropole souhaite confier à des jeunes volontaires du Service Civique,
CONSIDERANT que le premier agrément de Service Civique accordé à Metz Métropole arrive à son terme,
CONSIDERANT que la reconduction de ce dispositif s'inscrit pleinement dans la volonté d'accompagnement des jeunes de Metz Métropole,

DECIDE de renouveler l'engagement de Metz Métropole dans le dispositif du Service Civique,
DECIDE d'accorder, en qualité d'organisme d'accueil, une indemnité mensuelle correspondant à 7,43% de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique à chaque volontaire effectuant un Service Civique,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale Interministérielle chargée de la Cohésion Sociale,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats d'engagement de Service Civique avec les volontaires ainsi que tous les documents y afférent.



Pour extrait conforme
Metz, le 2 décembre 2014
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services


Hélène KISSEL

